

Cour d'appel de Paris
3 Septembre 2014

par Mme BOIZETTE Président de chambre

Madame le Ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés,
la Cour vous remercie de votre présence à cette cérémonie solennelle , présence qu'elle ressent comme un grand honneur.

Monsieur le Vice président du Conseil d'Etat ,
Monsieur le Défenseur des droits,
Monsieur le Premier président et Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation,
Messieurs les président et Procureur général près la Cour des Comptes
Madame et Messieurs les hauts conseillers du Conseil supérieur de la magistrature,
Monsieur le préfet de la région Ile de France
Monsieur le Préfet de Police
Monsieur le représentant du maire de Paris,
Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Paris,
Monsieur le gouverneur militaire de Paris,

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités diplomatiques, judiciaires, civiles et militaires, messieurs les directeurs des administrations centrales
Mesdames et Messieurs, *les représentants des différents ordres, M le bâtonnier, messieurs les officiers publics et ministériels, avoués, notaires, huissiers, commissaires priseurs, experts, officiers et agents de police judiciaire, vous tous qui contribuez à des degrés divers à l'œuvre de justice,*

La cour vous exprime également sa reconnaissance pour avoir bien voulu la gratifier de votre présence et témoigner de votre intérêt pour l'institution judiciaire.

Madame le Premier président,

La cour, ses magistrats et fonctionnaires, tiennent, avec respect et solennité, à vous présenter leurs plus vives félicitations pour votre nomination dans ces fonctions à la tête de la première cour d'appel de France, celle de Paris, fonctions dans lesquelles vous avez été officiellement installée le 1^{er} Septembre 2014.

Mais comme le veut l'usage, permettez-moi d'abord de rendre hommage à votre prédécesseur, Monsieur le Premier président Jacques DEGRANDI.

Juriste accompli, praticien du droit aguerri , gestionnaire averti et déterminé, le Premier président DEGRANDI a été un très grand serviteur de l'Etat, qui n'a compté ni son temps ni son énergie, ni renier ses convictions, pour adapter et moderniser notre institution dans un but de célérité et d'efficacité, mais également dans un souci de qualité afin d'assurer à notre juridiction toute sa place dans notre ociété, via la noble notion de justice.

M J DEGRANDI a occupé successivement les fonctions de substitut, juge d'instruction à Grasse ou Aix en Provence, VP à Toulouse, conseiller à Aix en Provence jusqu'en 2002, sauf quelques années parisiennes en qualité d'MACJ (1978 1983). Ces fonctions variées et riches d'expériences et de connaissances, l'ont conduit à la présidence

des tribunaux de grande instance de Draguignan (1995) puis d'Avignon(1999) où s'est affirmé son sens de la gestion et de l'administration de l'institution judiciaire, atouts doublés d'une personnalité bien trempée, qualité qui déjà se laissaient entrevoir lorsqu'il était à l'ENM

Ces aptitudes le prédestinaient aux présidences du tribunal de Grande instance de Nanterre, puis à celle du tribunal de grande instance de Paris, plus grande juridiction de France à la spécificité tout aussi unique,

En mai 2010, il est nommé à la tête de la cour d'appel de Paris, juridiction également exceptionnelle tant par l'étendue de son ressort, que par ses compétences juridictionnelles spécifiques au plan national, que par ses effectifs en magistrats et fonctionnaires.

Mes collègues et moi même, savons que M DEGRANDI avait l'ambition de conserver à notre cour la place si importante qu'elle occupe au sein de l'institution judiciaire française, mais il nous aussi souvent fait part de ses inquiétudes et préoccupations pour maintenir ces ambitions, face aux contraintes nées de l'insuffisance du nombre des magistrats affectés au service de notre cour et aux restrictions budgétaires.

Les capacités exceptionnelles déjà évoquées mais nécessaires pour assurer des fonctions aussi lourdes ont été assorties de celle du sens de l'innovation et de l'adaptation aux fins d'améliorer, par une série de mesures précises, l'efficacité et la qualité du travail des magistrats ,dans ce contexte de contraintes. Il a été beaucoup exigé des magistrats et du personnel de greffe, mais nous savions tous que c'était pour une juste et noble cause.

Pour ne pas me tromper, j'ai comparé, oserais-je l'avouer, le discours de M le premier président de 2010 et la liste de ses réalisations. Une constatation s'impose : tous ses objectifs ont été remplis.

Que ce soit en matière civile ou pénale, s'est imposée pour lui, la nécessité de maîtriser les nouvelles technologies permettant la communication électronique, la dématérialisation des procédures, ou encore la visioconférence prônée par notre ministère.

Par sa volonté de promouvoir toujours plus une démarche de qualité commune à tous les acteurs du procès et l'effectivité de la décision de justice, M le premier président a été l'instigateur de pratiques innovantes telles la modélisation des décisions dans les domaines qui s'y prêtent, la structuration des écritures des parties, ou encore la mise en œuvre du principe de concentration, et ce avec le soutien des partenaires de justice et des greffiers ont ainsi vu le jour les systèmes Arpège et Arpège formulaires.

Reprenant à son compte les travaux de M le Premier Président Magendie, des protocoles ont été passés avec le barreau de Paris puis avec sept des neuf barreaux du ressort, pour la promotion d'écritures structurées

Un autre de ses objectifs a été de faire élaborer le référentiel de liquidation du préjudice corporel de la cour d'appel de Paris sur la base de la nomenclature Dinthillac, puis, dans un second temps, sur sa proposition faite à la conférence des premiers présidents, de faire adopter le référentiel commun aux autres cours d'appel. Ce mécanisme garantit que, désormais, toutes les victimes, en France, atteintes dans leur chair sont indemnisées à partir des mêmes références.

M DEGRANDI a mis en place, des référentiels d'activités progressivement à partir de 2011, pour les chambres civiles, puis pénales et enfin de l'instruction en 2013. Car ainsi que l'avait souligné le premier président Chazal de Mauriac, dans un contexte de fixation d'objectifs, l'élaboration d'indicateurs d'activité, d'évaluation des résultats, de primes, la création de normes adaptées à chaque catégorie de juridiction et à chaque contentieux doit être menée à son terme, dans un souci de protection des magistrats et de leurs collaborateurs, tout en garantissant la qualité des décisions rendues.

Nous assurons de notre fidèle souvenir celui avec lequel beaucoup d'entre nous ont travaillé pendant quatre ans.

Madame, vient le temps de vous présenter. Excusez moi d'avoir consacré un temps certainement long à votre prédécesseur.

Votre parcours professionnel a commencé sous des cieux moins cléments, puisque vous avez exercé successivement les fonctions de juge d'instance à Sarreguemines, puis à Metz entre 1977 et 1984, de vice président à Thionville, puis à Chartres en 1986, puis à Versailles en 1989.

Diplômée d'un DEA de Droit Communautaire, vous assuriez au début des années 1990, en détachement, la responsabilité du bureau du droit communautaire au Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Espace.

Votre carrière vous a conduite à connaître aussi bien le service pénal que les affaires civiles, en occupant des fonctions tant au siège qu'au parquet. Au Parquet de Paris, premier substitut, vous avez dirigé ce qui s'appelait alors la 5^{ème} section, en charge des procédures dites à l'époque, en 1993, de délinquance astucieuse.

Puis l'Inspection des Services Judiciaires du Ministère de la justice vous a accueillie.

Vos connaissances juridiques sont en conséquence non seulement étendues, mais fort diversifiées.

Vous vous trouviez alors indéniablement préparée aux différentes présidences que vous avez ensuite assurées, d'abord à compter de novembre 2002 à Evreux, où vous avez développé la version pilote d'e-barreau, qui s'appelait e-greffe.

Vos carrières respectives, celle de votre prédécesseur et la vôtre se rejoignent alors, puisque tous deux vous avez présidé les tribunaux de grande instance de Nanterre et de Paris avant d'exercer les fonctions de Premier président de cette cour.

Donc succédant à J DEGRANDI, vous fut confiée à compter de janvier 2008, la présidence du tribunal de grande instance de Nanterre, deuxième tribunal de France par sa dimension ; vous y avez poursuivi ce travail de communication interne, réussissant, en dépit de conditions matérielles difficiles, à maintenir et développer la nécessaire cohésion entre les différents services.

Votre grande compétence d'administrateur, reconnue et appréciée, vous a nécessairement conduit à présider, de Mai 2010 jusqu'à ces derniers jours, le TGI de Paris, que vous avez dirigé avec méthode et un sens aigu de l'organisation et de la gestion humaine des

personnels, magistrats ou greffiers, pour maintenir ce tribunal au niveau d'excellence exigé de lui, et vous avez dès lors contribué toujours davantage à son renom pour une justice toujours plus efficace et de qualité.

Dans un contexte budgétaire contraint et d'effectifs tendus, les magistrats et fonctionnaires ont apprécié votre sens du dialogue, de l'écoute, et de la concertation qui ont permis à cette juridiction hors norme de mener à bien de nombreux projets innovant.

Le TGI de Paris comme les autres juridictions du ressort de cette cour et cette cour elle-même, sont constamment au cœur de l'actualité, au contact des problématiques de la société, plus exacerbées ici que partout ailleurs sur le territoire national, parce qu'une capitale et sa périphérie vivent plus intensément toutes les évolutions sociales, les problèmes économiques et les vives questions ponctuelles qui émaillent notre vie politico-judiciaire. Ce contexte exige calme et recul suffisants, toujours guidés par une stricte application du droit.

Madame le premier président, Jean d'Ormesson a écrit :

“Ce qu'il y a de mieux dans ce monde, de plus beau, de plus excitant ce sont les commencements... Il y a dans tout début une surprise et une attente qui seront peut-être déçues, mais qui donnent au temps qui passe sa couleur et sa vigueur”.

Vous êtes, ce jour, à un de ces commencements. Nous vous laissons le savourer, nous souhaitons que les attentes soient positives, et nous savons que vous imaginez les surprises nombreuses. Nous ferons en sorte de vous épargner les déceptions !

Sachant pouvoir compter sur vos qualités d'écoute et de soutien affirmées, nous ne doutons pas que dans ces nouvelles fonctions, votre action tendra à protéger les principes que je viens d'évoquer, tout autant qu'elle s'efforcera de privilégier une réelle concertation avec les différents acteurs de la vie judiciaire, puisque vous êtes connue pour un management participatif, votre volonté de mettre en oeuvre des projets fédérateurs.

C'est donc avec confiance que les magistrats et les fonctionnaires de cette cour dont vous connaissez les qualités de compétence, de loyauté et de disponibilité, qui sont fiers d'exercer leur profession dans des conditions malheureusement difficiles, se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue et vous adresser leurs vœux les plus chaleureux de réussite.